

L'Indonésie a une population d'environ 237 million habitants. Le gouvernement reconnaît 365 ethnies et groupes ethniques comme les « komunitas adat terpencil » (communautés régies par des lois coutumières et géographiquement isolées). Ils compteraient environ 1,1 million de personnes. Cependant, beaucoup plus de personnes se considèrent elles-mêmes ou sont considérées par les autres comme des autochtones. L'organisation nationale des peuples autochtones, l'Aliansi Masyarakat Adat Nusantara (AMAN)¹, utilise le terme « masyarakat adat » pour faire référence aux peuples autochtones. On estimerait alors entre 30 et 40 millions de personnes dites autochtones en Indonésie.

Le premier amendement de la Constitution indonésienne reconnaît les droits des peuples autochtones dans l'article 18b-2. Dans une législation plus récente, il existe une reconnaissance implicite (bien que conditionnelle) de certains droits des peuples appelés « masyarakat adat » ou au « masyarakat hukum adat », tel que l'Acte N°5/1960 sur le règlement agricole, l'Acte N°39/199 sur les Droits de l'Homme, et le décret MPR N°X/2001 sur la réforme agraire.

L'Indonésie est un des signataires de la Déclaration des Nations unies sur les Droits des Peuples Autochtones. Les représentants du gouvernement argumentent cependant que le concept de peuples autochtones n'est pas applicable car presque tous les indonésiens (à l'exception des ethnies chinoises) sont autochtones et ont donc accès aux mêmes droits. De ce fait, le gouvernement a rejeté les demandes pour des traitements spéciaux concernant les groupes s'identifiant eux-mêmes comme autochtones.

Politique de développement concernant les peuples autochtones

En 2009, les représentants régionaux du Parlement ont rédigé une proposition de loi pour la reconnaissance et la protection des peuples autochtones et l'ont soumis au Parlement en 2010. Cette proposition n'a pourtant été jamais prise en compte. Cela démontre bien un manque de volonté de la part du gouvernement indonésien pour relever les défis auxquels sont confrontés les peuples autochtones et pour améliorer la situation des droits humains. En réponse, les peuples autochtones ont exhorté le Parlement et le gouvernement à faire de la loi une priorité en 2011 dans le processus législatif. Il n'y a que deux lois considérées par les peuples autochtones comme étant en

accord avec leurs aspirations. Il s'agit de la Loi 32/2009 concernant la protection et la gestion de l'environnement et la Loi 27/2007 sur la gestion des petites îles et des îles côtières. Ces lois sont considérées comme ayant des impacts positifs sur les communautés autochtones dans différentes régions. En plus de cela, à Kasepuhan Cisitu, le « Banten Regency » a reconnu l'existence des peuples autochtones à travers le décret N°430/2010. Dans le centre de Sulawesi, le gouvernement du district Sigi est actuellement en train de s'organiser pour établir une réglementation en ce qui concerne la reconnaissance et la protection des droits des peuples autochtones. Ces deux lois ont été proposées par les peuples autochtones comme lois transitoires tout en travaillant à l'adoption d'une loi intelligible sur la reconnaissance et la protection des droits des peuples autochtones.

En lien avec la commémoration de la Journée internationale pour les peuples autochtones du monde entier le 9 août 2010, l'AMAN a tenu un séminaire de haut niveau et un atelier concernant l'Accélération de l'adoption de la Loi pour la reconnaissance et la protection des droits des peuples autochtones en Indonésie. Un des principaux défis identifié durant ce séminaire fut les différents termes utilisés pour faire référence et pour identifier les peuples autochtones, comme les « Komunitas adat terpencil » (communautés autochtones éloignées), les « Masyarakat Hukum Adat, Perambah Hutan » (habitants de la forêt) et les « Masyarakat terasing » (communautés isolées). Beaucoup de ces termes ont une connotation péjorative et sont plus utilisés pour discriminer, marginaliser et exclure les peuples autochtones du développement du pays.

En 2010, d'autres développements politiques incluant le Memorandum d'entente signé par l'AMAN et le Ministère de l'Environnement le 27 janvier 2010, détaillent une stratégie de coopération entre les deux :

- En identifiant l'existence et les droits des peuples autochtones dans une gestion et une protection de l'environnement
- En gérant le savoir autochtone pour un environnement viable
- En renforçant la capacité des leaders en matière de protection de l'environnement
- En donnant du pouvoir aux peuples autochtones et en favorisant un échange d'informations sur les peuples autochtones.

Du 2 au 4 septembre 2010, AMAN et le Ministère des Affaires Maritimes et de la Pêche ont organisé une consultation publique pour préparer un projet de règlement concernant les procédures pour l'octroi, l'enregistrement et la révocation du mandat maritime.



Assurer les droits des peuples autochtones dans le processus REDD

A la suite des négociations continues concernant le REDD (Réduction des Emissions provenant de la Déforestation et de la Dégradation des forêts) dans le cadre de la Convention universelle sur les changements climatiques (UNFCCC), le gouvernement indonésien reste persuadé que le pays pourra mettre en application le REDD et a déjà montré un réel engagement envers la communauté internationale. Etant donné le manque de considération de la part du gouvernement envers les peuples autochtones des forêts, les peuples autochtones voient le REDD comme une opportunité d'affirmer leurs droits à travers des lois et des réformes politiques, comme une pré-condition pour la mise en application du REDD.

Le 28 janvier 2010, le groupe de travail d'AMAN concernant le REDD conduit un dialogue avec le Ministère du groupe de travail pour les forêts, sur le changement climatique et le REDD. A cette occasion, AMAN soumet un nombre de recommandations qui inclut :

- La garantie des droits des peuples autochtones pour un accord préalable, libre et informé
- La révision de la Loi sur l'exploitation des forêts N°41/1999 qui fut signée par l'Agence Nationale sur la Législation en 2010, pour garantir que celle-ci reconnaisse les droits des peuples autochtones
- Appeler le ministère des Forêts à mettre en place une unité administrative spéciale pour travailler avec les peuples autochtones habitant les forêts
- La demande au Ministère des Forêts pour garantir la reconnaissance, la protection et la promotion des modèles de gestion des ressources naturelles des peuples autochtones
- La demande au Ministère des Forêts pour établir un mécanisme de résolution des conflits liés à la forêt des peuples autochtones.

Aucune de ces recommandations n'a pourtant reçu une réponse positive du Ministère des Forêts.

Le 26 mai 2010, le gouvernement indonésien et norvégien signèrent une Lettre d'Intention (LOI) d'une valeur d'un million de dollars américains dans le cadre de l'initiative du REDD. Les deux pays se sont mis d'accord pour séparer la mise en application de la LOI en trois phases. La première serait une phase de préparation qui s'étalerait de juillet à décembre 2010. Cette phase couvrirait, parmi d'autres choses, la formation d'une force opérationnelle REDD+² pour développer un plan d'action ; la préparation d'une stratégie nationale concernant le REDD+ ; l'établissement d'un REDD+ et d'une institution pour la surveillance, la notification et la vérification (MRV) ; l'établissement d'un

instrument financier géré par une institution financière de réputation internationale ; et la sélection d'une province pilote. Lors d'une réunion de cabinet plénière le 23 décembre 2010, le Président indonésien a annoncé que la province centrale du Kalimantan serait la province pilote, bien qu'aucune consultation n'ait eu lieu avec les peuples autochtones de la province à cet égard.

Accaparement des terres, des territoires et des ressources des peuples autochtones au nom de développement

En 2010, les peuples autochtones d'Indonésie continuèrent de connaître plusieurs formes de coercition, de discrimination et d'exploitation de leurs terres, de leurs territoires et de leurs ressources alors que les revendications de l'État pour contrôler la terre et les ressources des territoires autochtones étaient toujours en cours. C'est assez ironique d'ailleurs que d'un côté, le gouvernement se soit lui-même engagé à réduire les émissions de carbone de 60% en 2012 alors que de l'autre côté, il continue de lancer des politiques et des règlements au nom du développement qui déclenchent non seulement l'exploitation et la destruction des ressources naturelles mais qui menacent aussi les territoires autochtones et leurs ressources.

En Papouasie occidentale, à Merauke, le 11 août 2010, le Ministre de l'agriculture a lancé le projet pour une stratégie alimentaire intégrée et un parc énergétique à Merauke (MIFEE) conçu pour la production d'énergie et de nourriture. Ce projet est une partie du plan du gouvernement pour faire de la Papouasie occidentale la « grange nationale de nourriture » et cette nourriture pousserait sur les terres des peuples autochtones papous couvrant une aire d'1,6 million d'hectares de forêts de plaines et de marais. Pour que ce projet soit approuvé, le gouvernement a plus tard, publié le règlement n°11/2010 concernant les terres abandonnées et le règlement n°18/2010 concernant l'entreprenariat des cultures. Selon le Vice-Ministre de l'Agriculture, quelques 36 compagnies locales et étrangères ont déjà exprimées leurs intérêts et le gouvernement apportera l'infrastructure nécessaire. Ce sont essentiellement des compagnies industrielles dans le bois et l'huile de palme, bien que d'autres compagnies exploitent le soja, le maïs, le sucre de canne, le poisson et les copeaux de bois.

Les aires attribuées pour le projet MIFEE se trouvent dans les territoires autochtones nommés « Anim-Ha » qui appartiennent aux peuples autochtones papous du Malind. Dans ces espaces, les peuples autochtones sont convaincus que le projet MIFEE aggravera leur situation. En l'absence de toute véritable mise en œuvre de l'Acte 21 de 2001 concernant une autonomie spéciale de la Papouasie occidentale et étant donné la longue histoire des violations des droits de l'homme – dont la plupart n'ont pas été abordés -, il est très probable que ces compagnies opérant à grande échelle sur les territoires autochtones sans leur

accord libre, préalable et informé, ne feront qu'accentuer l'épouvantable situation des droits de l'homme en Papouasie occidentale, conduisant à des expulsions forcées et autres violations des droits de l'homme.

Les peuples autochtones vivant à Merauke dépendent de la chasse et du sagou collecté pour leur nourriture principale. Cette industrie aura un impact majeur sur leurs conditions de vie en changeant l'écosystème et en menaçant leur souveraineté alimentaire. Le projet a aussi la capacité d'augmenter et de créer des conflits sociaux et cela pourrait avoir comme conséquence une perte des traditions et des valeurs culturelles.

La totalité de la population de la Papouasie occidentale est de 4,6 million de personnes, avec 70% de la population qui vit dans des espaces isolés. On estime que les projets alimentaires industriels apporteraient 6,4 millions de travailleurs en Papouasie occidentale mais avec une population seulement de 174,710 personnes à Merauke, ces plans menaceraient considérablement l'existence des peuples autochtones dans ces lieux, les réduisant à une minorité numérique et même les conduisant à une extinction future possible.

À Sumatra, une compagnie de plantations appartenant à l'État, PTPNII, a occupé les terres des peuples autochtones, les « Rakyat Penunggu » dans quatre districts du nord de Sumatra (Deli Serdang, Medan, Binjai et Langkat). Les territoires autochtones recouvrant plus de 350,000 hectares ont été convertis en plantation de canne à sucre ou pour l'huile de palme. Les peuples autochtones de ces régions ont fait l'expérience de diverses formes de harcèlement de la part des officiels des compagnies et de la police. En mars 2010, la police a arrêté un leader autochtone du Kampong Secangkang, M. Ibrahim Isra, et sa communauté a déclaré que quelques 386 hectares de territoires qui faisaient partie de la concession du PTPNII avaient été envahis et utilisés. La communauté Kampong Secangkang s'opposa à l'arrestation de M. Isra en organisant une longue marche devant le bâtiment de la Cour et après discussion, la police libéra M. Isra. Cependant, le 22 mars, la police a à nouveau émis un mandat d'arrêt à l'encontre de M. Isra, affirmant que l'accusation contre lui avait été lancée par le tribunal du district. Plus de 500 membres de la communauté, accompagnés par leurs avocats, allèrent rencontrer le juge et suite à des discussions, le juge décida de le libérer contre une caution. Le 27 avril, le tribunal jugea coupable M. Isra et il fut condamné à 10 mois d'emprisonnement. Les officiers de police et la compagnie, grâce à leurs gardes privés, continuent d'harcéler et d'intimider la communauté.

À Sulawesi, le territoire de Karonsi'e Dongi's a été occupé par le PT Inco, une compagnie minière dans l'exploitation du nickel qui est opérante dans la région depuis 1969. La compagnie obtint l'approbation du gouvernement indonésien pour mener des opérations dans le sud de Sulawesi, dans le centre de Sulawesi et dans les provinces sud-est de Sulawesi. Ce territoire a été utilisé sans le consentement des Karonsi'e Dongi's; plusieurs communautés

autochtones ont même été expulsées de leur territoire sans aucune compensation. Leur résistance a été accueillie par un harcèlement de la part de la police et des officiers du gouvernement. Plutôt en 2010, les Karonsi'e Dongi ont à nouveau demandé le retour de leur territoire et la communauté a déposé une plainte contre la compagnie, demandant que le gouvernement local apporte son aide pour régler le conflit. Le 19 et 20 janvier, le directeur et le directeur général de PT.Inco ont fait l'objet d'une enquête par la section de police du Luwu Timur concernant l'allégation de l'accaparement des terres. Jusqu'à aujourd'hui, il n'y a eu aucun résultat. Le vice-directeur de PT Inco et le directeur avaient déjà fait l'objet d'une enquête en 2009 au sujet d'une allégation à l'encontre d'une société de déboisement illégale - une allégation qui leur avait coûté une amende de 10 milliards de roupies indonésiennes.

À Kalimantan, le Payak Punan a souffert des pertes de son territoire et des ressources forestières dûes aux compagnies d'exploitation forestière qui opèrent avec la permission du gouvernement. Une grande partie de la concession forestière s'inscrit dans un parc national qui est considéré comme le cœur de Borneo. Une des compagnies d'exploitation forestière, la PT Fortuna Cipta Sejahtera, a étendu sa concession forestière pour inclure environ 15,000 hectares de forêt appartenant aux Punans. En octobre 2010, les Dayak Punan protestèrent et demandèrent à la compagnie d'arrêter ses activités. Leurs demandes furent ignorées et le gérant de la compagnie, M. Viking Junaidi, accompagné par des officiers de police, menaça plus tard la communauté et leur ordonna d'arrêter de perturber les activités de la compagnie. M. Junaida aurait déclaré que le peuple des Dayak n'avait aucun droit sur ce territoire et ses forêts car il n'avait pas de certificat officiel provenant du gouvernement. Les autres compagnies sont PT Intraca Wood et PT Alchates Plywood.

Le 27 décembre, les Dayak Punon envoyèrent une lettre au Ministre de l'Environnement, à la Commission Nationale des Droits de l'Homme (KOMNASHAM), au Ministre des Forêts et au Concile National sur la Foresterie pour s'opposer à l'expansion des compagnies d'exploitation forestière ainsi que pour demander au gouvernement d'annuler leurs licences. Avec l'aide d'AMAN, une délégation composée de deux leaders Punana a tenu plusieurs réunions avec plusieurs institutions gouvernementales, dont le Ministère de l'Environnement, le Ministère de la Foresterie, le Concile National sur la Foresterie et le KOMNASHAM.

Stigmatisation des peuples autochtones par les stations de télévision privées

A la fin des années 2010, un programme télé intitulé « Primitive Runaway », émission diffusée par Trans TV, exaspéra les peuples autochtones. Le programme se présentait comme une télé-réalité hebdomadaire où l'on

dépeignait les peuples autochtones comme des personnes immorales, bêtes, non civilisées et sales. « Primitive Runaway » fut alors accusé de discriminations raciales, de manipuler la réalité et de tromper le public indonésien par des jugements sans fondements sur la culture et les traditions des peuples autochtones.

AMAN, accompagné par plusieurs autres organisations et par des individus, envoyèrent des lettres officielles à Trans Tv et déposèrent une plainte officielle à la Commission indonésienne de la radiodiffusion. Le 27 décembre 2010, cette commission favorisa une rencontre entre AMAN et la Trans Tv. Pendant cet entretien, AMAN demanda que la station de télévision fasse des excuses publiques aux peuples autochtones aussi bien qu'aux indonésiens en général. Le 6 janvier 2011, AMAN reçut une lettre de la part de Trans TV qui présentait ses excuses ; plus tard, Trans Tv changea le titre de l'émission pour devenir « Ethnic Runaway ». Cependant, la lettre fut vue comme un geste sans enthousiasme et symbolisant l'attitude ignorante des principaux medias en Indonésie envers les peuples autochtones.

Notes

¹ AMAN est une organisation des peuples autochtones à travers l'Indonésie. Cette organisation compte 1 163 membres provenant des différentes communautés.

² REDD + élargit la portée du REDD-delà de la déforestation évitée et de la dégradation des activités pour y inclure la restauration des forêts, la réhabilitation, la gestion durable et/ou la reforestation.

Références

Annas Radin Syarif, 2010 : Exploring REDD+ Implementation. Indonesia's State Policies For Indigenous Peoples. In *Indigenous Peoples, Forests & REDD Plus: State of Forest, Policy Environment & Way Forward*. Tebtebba, Baguio City, Philippines

AMAN Statement before the 9th Session of the UN Permanent Forum on Indigenous Issues, New York, 23 April 2010.

Departemen Sosial Republik Indonesia,: Direktorat Jenderal Pemberdayaan Sosial. *Atlas Nasional Persebaran Komunitas Adat Terpencil*, Jakarta, 88.

Gaung AMAN Edisi No. XXXIII/Agustus 2010

Gaung AMAN Edisi No. XXXIV/Oktobre 2010

Gaung AMAN Edisi No. XXXII/Maret 2010

<http://www.pergerakankebangsaan.org/?p=663> (Sumber: Biro Hukum dan Humas Kementerian Pertanian RI, seperti dikutip oleh *Warta Ekonomi*, Th. XXII, 8 Maret 21 Maret 2010, him.32)

<http://roythaniago.wordpress.com/2010/11/24/mereka-bukan-primitif/>, retrieved on 12 January 2011

***Andon Nababan** est un Toba Batak du Nord de Sumatra. Il est le secrétaire général d'Aliansi Masyarakat Adat Nusantara. Rukka Sombolinggi est un Toraja qui travaille actuellement avec AMAN. Elle est aussi membre du Conseil exécutif du pacte concernant les peuples autochtones asiatiques (AIPP). Annas Radin Syarif est le chef de la Division de l'AMAN concernant la base de données et le coordinateur national concernant la surveillance du changement climatique et le réseau de l'information (CCMIN).*

*Source : IWGIA, The Indigenous World 2011
Traduction pour le GITPA par Aurélie Giovine*